

Procédure pour l'inscription à « Mon dossier entreprise » de l'ARC

1 - Si vous n'avez pas accès à votre compte personnel en ligne à l'ARC, vous devez d'abord vous inscrire en suivant les étapes suivantes :

- Allez sur la page « Mon dossier pour les particuliers » de l'ARC et cliquez sur « **S'inscrire à un compte de l'ARC** »;
- Cliquez sur « **ID utilisateur et mot de passe de l'ARC** »;
- Pour valider votre identité, entrez votre **numéro d'assurance sociale**;
- Ensuite, entrez votre **date de naissance** et le **montant** demandé que vous avez inscrit dans votre déclaration de revenus de l'année courante, ou de l'année précédente;
- Cliquez sur « Suivant »;
- **Créez un ID utilisateur** et un **mot de passe**
- Puis choisissez cinq questions de sécurité, et fournissez les réponses;
- L'inscription est maintenant terminée jusqu'à ce que vous receviez votre code. L'ARC vous enverra un code de sécurité par la poste dans les 10 jours ouvrables à l'adresse de leur dossier. Assurez-vous que votre adresse est à jour.
- **Activez votre compte** : Une fois que vous avez reçu le code, connectez-vous à nouveau avec votre ID utilisateur et mot de passe, puis entrez le code de sécurité pour activer complètement votre compte.

2 - Lorsque vous êtes inscrit à votre compte personnel en ligne à l'ARC, voici les étapes à suivre pour l'inscription à « Mon dossier d'entreprise » :

- Accédez au site de l'ARC et connectez-vous à votre compte de l'ARC;
- Sur la page d'accueil, choisissez « **Ajouter un compte** »;
- Sélectionnez « **Compte d'entreprise** »;
- Choisissez « **Ajouter un numéro d'entreprise** »;
- Entrez votre numéro d'entreprise à 9 chiffres et cliquez sur « **Ajouter** »;
- Après confirmation, retournez à la page d'accueil et sélectionnez votre compte d'entreprise pour y accéder.

Autoriser BVA comme représentant professionnel

Afin de nous autoriser comme représentant professionnel, vous devez inscrire le NE de BVA (116259524) dans la section « Autoriser le représentant ». Sélectionner le niveau d'autorisation 2 ce qui permettra à BVA d'accéder aux renseignements de l'entreprise et d'apporter certains changements au compte si nécessaire.